

1. Fiche d'information transmise par le demandeur (le centre social gestionnaire, la fédération gestionnaire)

2. Saisine concertée entre le centre social / les partenaires

3. Diagnostic « flash » par le prestataire

4. Rapport du diagnostic transmis au gestionnaire, puis, une fois validé, aux partenaires

5. Restitution au gestionnaire par le prestataire.
Le cas échéant, une rencontre est ensuite organisée avec les partenaires

Plan d'actions

Plan d'actions

Hypothèse 1 :

- Le gestionnaire met en œuvre un plan d'actions
- grâce à ses ressources internes ou autres dispositifs existants

Hypothèse 2 :

- Intervention du prestataire à partir d'une proposition partagée avec l'association et les partenaires et validée par les partenaires

Rencontre
partenariale